



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA PARITE



COMMUNIQUE DE PRESSE N°01

En perspective de la confection des listes de candidats en vue des élections législatives anticipées du 17 novembre 2024, l'Observatoire national de la Parité (ONP) demeure préoccupé par la représentation des femmes en tête des listes au scrutin majoritaire départemental. En effet, les départements à sièges unique ou impair constituent des obstacles à la réalisation de la Parité absolue, du fait que les hommes se retrouvent en majorité en tête de ces listes.

Afin de préserver l'esprit de la loi sur la Parité et d'éviter une régression du nombre de femmes députés dans la future Assemblée, l'ONP exhorte les partis politiques, les coalitions de partis ainsi que les entités regroupant des personnes indépendantes, à garantir une représentation équilibrée des femmes et des hommes en tête des listes nationales et majoritaires.

Par ailleurs, l'ONP exhorte les autorités administratives électorales compétentes (DGE et CENA) à veiller au respect des dispositions de l'article L.149-6 du Code électoral, relatives à la Parité sur les listes de candidats.

La Présidente

